

suffi de dépouiller huit éditions de *l'index*. Or celles-ci dépassent la trentaine. C'était l'occasion d'en dresser une bibliographie descriptive complète et de s'intéresser à leur chronologie. J.M.D.B. s'en tient à un « guide sur la consultation » en quatre langues (français, anglais, italien, espagnol) et à une brève mais dense introduction (pp. 27-44). Il observe que prédominent nettement les ouvrages en latin, français ou italien (c'est ainsi que figurent les grands socialistes français, mais ni Marx, ni Engels). On y trouve « les plus grands esprits et hommes de lettres de la période moderne et contemporaine ». Paradoxalement, « La Bible est de loin le livre le plus censuré depuis les débuts jusqu'à la suppression de l'Index », dans toutes ses éditions, traductions ou commentaires s'écartant de la version authentique reçue dans l'Église catholique. Et le dernier ouvrage mis à l'Index sera, le 26 juin 1961, *La vie de Jésus* de l'abbé Jean Steinmann.

C'est ici l'occasion de rappeler que ces condamnations témoignaient d'une culture qui n'était pas seulement d'opposition aux idées nouvelles, mais qui relevait d'une procédure d'évaluation et de qualification à laquelle Bruno Neveu a consacré une étude savante et perspicace, *L'Erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne* (Naples, Bibliopolis, 1993 [Arch. 92.39]).

Émile Poulat.

gâteau », il ne manque pas de pittoresque et d'humour quand il s'agit de souligner un détail hautement significatif, y compris saisi dans le quotidien de son séjour. Un livre impossible à dire, sauf à le résumer.

Disons tout de même deux mots sur une question abordée dans le dernier chapitre car elle nous préoccupe directement : est-ce l'Europe qui constitue une exception, ou seraient-ce les États-Unis ? Sans répondre directement, l'A. souligne la diversité européenne et surtout il met en lumière plusieurs traits qui sont tout à fait distinctifs des États-Unis et qui en font également une exception d'une certaine manière. « Taking Exception to American Exceptionalism », selon l'intitulé de ce chapitre, J.D. mentionne en particulier les traits suivants : 1) une organisation religieuse fondée sur des « congregations », c'est-à-dire sur des groupes affinitaires, en général ecclésiaux, nombreux, sans circonscription territoriale précise sauf exceptions ; 2) un esprit de pluralisme ; 3) un niveau de pratiques assez élevé quoique sur-estimé environ du double en ce qui concerne le culte ; 4) une culture religieuse de masse qui est en fait mal connue. En fin de compte, écrit-il de manière surprenante, peut-être la religion américaine souffre-t-elle d'être trop commune, trop ordinaire, surinvestie de fonctions sociales diverses, sur-déclarée, ce qui masque certains éléments de sécularisation.

Yves Lambert.

124.57

DEMERATH (Jay).

**Crossing the Gods. World Religions and Worldly Politics.** New Brunswick (NJ)-Londres, Rutgers University Press, 2001, 284 p. (bibliogr., index).

Dans cet ouvrage remarquable, J.D. revisite quatorze pays qu'il a déjà eu l'occasion d'étudier et de fréquenter au cours de sa longue carrière : en Amérique latine, le Brésil et le Guatemala ; en Europe, la Pologne, l'Irlande du nord et la Suède ; dans le monde musulman, l'Égypte, la Turquie, le Pakistan et l'Indonésie ; deux « casse-têtes » multireligieux, Israël et l'Inde ; le bouddhisme en Thaïlande, au Japon et en Chine. Puis il consacre plusieurs chapitres aux États-Unis d'Amérique.

C'est un feu d'artifice comparatif. L'auteur prend soin de rappeler l'essentiel de chaque religion, en dehors du judaïsme et du christianisme, supposés connus. Tirant parti de son expérience et de sa connaissance des théories, il tisse les va-et-vient entre le passé et le présent, entre les pays, entre les théories. « Cerise sur le

124.58

DORÉ (Joseph),  
RAFFIN (Pierre), édés.

**Le Bicentenaire du Concordat. Colloque du 10 et 11 septembre 2001.** Strasbourg, Éditions du Signe, 2002, 239 p.

Organisé à l'initiative des deux diocèses d'Alsace et de Moselle, toujours concernés par le concordat de 1801, l'essentiel de ce colloque et de ce volume n'est pas dans le caractère historique de la démarche. Certes, trois des dix interventions (B. Plongeron, R. Epp et R. Schneider) rappellent les grandes données historiques, de la naissance du Concordat à sa réception. Pourtant, il s'agit plutôt d'une réflexion de l'Église de France par rapport à un texte et à ses liens avec l'organisation actuelle de l'Église, de ses rapports avec la laïcité et avec l'État. Mgr Doré justifie cette commémoration volontairement interne à l'Église catholique et évoque la nécessité d'une réflexion sur le fonctionnement de la réalité concordataire